

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

#### ASSURANCES MULTI-RISQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Lot 1 : Dommages aux biens**
- Lot 2 : Protection juridique**
- Lot 3 : Responsabilité civile**
- Lot 4 : Automobile**
- Lot 5 : Risques statutaires du personnel**

**Marché n°2021-08**

---

**Pouvoir adjudicateur :**

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes Cœur De Nacre  
7, rue de l'Eglise  
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

**Date limite de remise des offres : jeudi 2 décembre 2021 à 12h**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation

Article 2 - Procédure de passation

Article 3 - Dossier de consultation

Article 4 - Division en lots

Article 5 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Article 6 - Durée du marché

Article 7 - Offre de base, options et variantes

7-1 - Offre de base et options

7-2 - Variantes

Article 8 - Délais de validité des offres

Article 9 - Modalité de présentation des candidatures et des offres

9-1 – Documents relatifs à la candidature

9-2 – Documents relatifs à l'offre

Article 10 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Article 11 - Jugement des candidatures et des offres

11-1 – Ouverture des plis

11-2 – Critères de choix

Article 12 - Information des candidats et obligations des soumissionnaires retenus

12-1 - Information des candidats

12-2 - Fourniture des justificatifs administratifs

12-3 - Convention d'assistance et de gestion

Article 13 - Renseignements complémentaires

### **Article 1 - Objet de la consultation**

**La Communauté de Commune Cœur de Nacre**, représentée par Monsieur le Président, procède à une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance multi-risques pour la collectivité.

### **Article 2 - Procédure de passation**

La présente consultation est lancée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique en vigueur (Article L.2123-1).

### **Article 3 - Dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- 1) Le présent règlement de consultation,
- 2) L'acte d'engagement (1 pour chaque lot)
- 3) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) comprenant les éléments techniques et les statistiques sinistres
- 4) Annexes

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes Cœur de Nacre à l'adresse : <http://www.uamc14.org/cccoeurdenacre>

L'avis d'appel public à la concurrence est également consultable au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

### **Article 4 – Division en lots**

Le marché porte sur cinq lots dont l'objet figure ci-après :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Protection juridique
- Lot 3 : Responsabilité civile
- Lot 4 : Automobile
- Lot 5 : Risques statutaires du personnel

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

## Article 5 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Le financement est assuré par le budget propre de l'établissement public.

Le règlement des dépenses afférentes au présent marché se fait par mandat administratif suivi d'un virement sur le compte du titulaire indiqué dans son offre.

Conformément à la réglementation en vigueur, **le délai global de paiement** des factures dues en exécution du présent marché est fixé à 30 jours.

## Article 6 – Durée du marché

Le présent marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable trois fois maximum, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025.

En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception postale, sous réserve de l'observation d'un préavis de trois mois avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

## Article 7 – Offre de base, options et variantes

### 7-1-Offre de base et options

Le candidat devra :

- présenter une offre conforme aux prescriptions des Cahier des Clauses Techniques Particulières de chaque lot.

**Les exclusions, dérogations ou réserves que les candidats souhaitent insérer devront être portées en annexe à l'acte d'engagement. A défaut le soumissionnaire sera réputé s'engager sur les bases exclusives du cahier des clauses techniques particulières.**

### 7-2-Variantes

Le candidat a la possibilité de proposer des variantes. **Toutefois ces variantes devront respecter les exigences minimales précisées dans chaque cahier des clauses techniques particulières.**

**Les candidats devront faire apparaître les variantes de façon distincte de l'offre de base dans une annexe à l'acte d'engagement.**

## Article 8 - Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## Article 9 – Modalité de présentation des candidatures et des offres

Un même candidat ne peut présenter qu'une seule offre par lot.

Chaque candidat est tenu de fournir obligatoirement les documents suivants obligatoirement rédigés en **langue française** :

### 9-1- Documents relatifs à la candidature

La candidature devra contenir :

- Déclaration du candidat (DC 1 ou équivalent) ;
- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (DC 2 ou équivalent)
- Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant :
  - Conformément à l'article 43 du Code des marchés publics, n'avoir pas fait l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics ;
  - Conformément à l'article 44-1 du Code des marchés publics, être en règle au regard des articles L.323-1 et, L323-8-2 ou L.323-8-5, du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.;
  - Conformément à l'article 43 du Code des marchés publics, avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclaration incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou s'être spontanément acquitté de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
  - Conformément à l'article 45-3 -c du Code des marchés publics, n'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du travail ;
  - Conformément aux dispositions de l'article 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, n'avoir pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L.152-6 du Code du travail et par l'article 1741 du Code général des impôts ;
  - Conformément à l'article 44 du Code des marchés publics, ne pas être en situation de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Pour faciliter les démarches administratives des candidats, des formulaires normalisés (DC1, DC2) et regroupant certains renseignements énumérés ci-dessus sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/>

### **Documents relatifs à l'expérience et à la capacité du candidat :**

- Le candidat devra donner une liste de références sur des marchés similaires, notamment dans le domaine des collectivités et établissements publics locaux.
- Le candidat devra indiquer son chiffre d'affaires global et la part de celui-ci représenté par l'assurance des collectivités locales pour les trois derniers exercices ;
- Les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché.
- Les moyens mis en œuvre

**En cas de groupement, le groupement fournit une Lettre de candidature (DC 1 ou équivalent) et chacun des membres fournit les documents décrits ci-dessus.**

### **9-2- Documents relatifs à l'offre**

L'offre devra contenir :

- Le présent règlement de consultation dûment daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise ou le groupement ;
- L'acte d'engagement complété, daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise ou le groupement ;
- Jointes en annexe de l'acte d'engagement, les éventuelles observations et réserves au cahier des charges ;
- Le cahier des clauses techniques particulières daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise ou le groupement ;
- Les variantes éventuelles.
- Pour l'intermédiaire d'assurance, l'attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances ;
- Pour l'intermédiaire d'assurance autre que les agents généraux, le mandat de la compagnie d'assurance l'autorisant à répondre en son nom.

Le candidat devra également fournir :

- un exemplaire des conditions générales et/ou particulières du contrat d'assurance proposé.
- un mémoire de gestion présentant les modalités de procédure de gestion des contrats et des sinistres.

## **Article 10 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les offres seront impérativement transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes Cœur de Nacre à l'adresse suivante : <http://www.uamc14.org/cccoeurdenacre/> au plus tard **jeudi 2 décembre à 12h**.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS; DOC; PDF et JPG.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## **Article 11 - Jugement des candidatures et des offres**

La Communauté de Communes Cœur de Nacre se réserve le droit :

- de souscrire tout ou partie des garanties, d'en choisir l'étendue et le montant,
- de ne pas donner suite à tout ou partie de la consultation.

### **Critères de choix**

Le jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues par la réglementation des marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères de jugement des offres pondérés comme suit :

Valeur technique	60%
Prix des prestations	40%

Classement par rapport aux critères :

Critère valeur technique :

L'analyse de la valeur technique portera notamment sur l'analyse des éléments suivants du mémoire technique, que le candidat devra obligatoirement fournir :

- Contenu des garanties
- Modalités de gestion du contrat

Sur la base de critères énoncés et après examen des offres, la collectivité se réserve le droit de négocier avec les candidats.

## **Article 12 – Information des candidats et obligations des soumissionnaires retenus**

### **12-1- Information des candidats**

Les candidats seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur relatives aux marchés publics.

Le candidat retenu recevra, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

### **13-2- Fourniture des justificatifs administratifs**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra, sur simple demande de la collectivité, dans un délai de quinze jours, pouvoir produire les certificats suivants :

- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du Code du travail conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des marchés publics.

Dans le cas où ces justificatifs ne pourraient pas être produits dans le délai imparti par le candidat retenu, l'offre sera rejetée et le candidat éliminé.

### **13-3- Contrat définitif**

Le candidat retenu devra impérativement remettre à la collectivité une note de couverture non limitée avant l'échéance initiale du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le candidat retenu dispose d'un délai de **60 jours** à compter de la date de réception de la lettre de notification (le récépissé d'accusé réception faisant foi) pour remettre le contrat définitif, conforme au cahier des charges et à son acte d'engagement.

A réception du contrat, la Communauté de Communes Cœur de Nacre se réserve un délai de **30 jours** pour vérifier la conformité du contrat avec l'offre remise initialement, et le régulariser.

En tout état de cause, le paiement des prestations est subordonné au paiement de la prime et à la signature du contrat.



## Article 13 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou pour une visite des risques, les candidats peuvent s'adresser à :

Monsieur SOUCASSE Emmanuel  
Directeur général des services  
Tél : 02.31.97.76 66  
dgs@coeurdenacre.fr